AGIR
avec les MJC pour une démocratie vivante

Plaidoyer pour les élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027

MJC DE FRANCE
L'éduc pop en mouvement

Nos axes

AXE 1

UN ÉTAT GARANT
des libertés associatives et de leur vitalité démocratique - P.6

- Former aux libertés associatives
- Garantir les libertés associatives

AXE 2

RECONNAÎTRE
une économie d'intérêt général - P.7

- Renforcer une économie au service de l'humain et de la vie démocratique
- Assurer pérennité et visibilité pour soutenir la mise en place de projets associatifs sur le temps long

AXE 3

ÉDUCATION POPULAIRE
et temps libre - P.8

- Soutenir les femmes et les hommes qui agissent bénévolement pour l'intérêt général
- Favoriser une politique publique pour le temps libre

AXE 4

PRENDRE EN COMPTE
la place et la parole des jeunes dans l'espace public - P.9-10

- Faciliter le parcours des jeunes pour réduire les inégalités
- Favoriser un cadre propice à l'engagement
- Ouvrir de nouveaux droits pour les jeunes
- S'appuyer sur les jeunesses pour trouver des solutions à leurs parcours

AXE 5

CONSIDÉRER
les métiers de la branche de l'animation comme essentiels pour l'éducation et la démocratie - P.11-12

- Renforcer la qualification des professionnels de l'éducation populaire
- Soutenir la filière animation pour la rendre attractive

AXE 6

RECONNAÎTRE
la culture comme un levier d'émancipation des individus et de cohésion sociale - P.13-14

- Renforcer les liens entre l'éducation populaire et le secteur de la culture
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle (EAC) afin de permettre une diversification des pratiques culturelles

AXE 7

ACCÉLÉRER
la transition face au changement climatique - P.15

- Adapter le cadre d'action des associations d'éducation populaire et des MJC à la transition
- Soutenir les coopérations entre celles et ceux qui agissent pour la transition et une sobriété heureuse

AXE 8

SOLIDARITÉS, PROTECTION ET LUTTE
contre les violences sexistes et sexuelles - P.16

- Garantir l'accompagnement, l'écoute et la protection
- Préparer la société de demain

Agir avec les MJC pour une démocratie vivante

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont ancrées dans le réel et animées par l'idéal. Dans chacune d'elles, elles conçoivent, imaginent, pensent jour après jour la fabrique du lien social et de l'accueil inconditionnel. C'est ainsi qu'elles tissent les liens entre générations, entre origines, entre visions du monde.

Former des femmes et des hommes, décloisonner le regard, propager, transmettre les connaissances humaines, favoriser la participation de toutes et tous sont des enjeux du quotidien à résoudre.

Tenir ces engagements nécessite aujourd'hui pour les associations de faire face à de nombreux défis, contribuant à renforcer le risque de ne plus dominer la situation, de se sentir dépassé, le tout dans un manque de considération et une précarité grandissante. Comment ne pas se laisser anéantir par les nombreuses menaces et périls qui nous guettent mais agir pour y faire face et défendre l'idée d'une société plus juste, solidaire et pacifique ?

Cinq défis sont centraux pour penser l'action d'éducation populaire dans la société de demain.

- ***LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE,*** qui transforme la pyramide des âges avec le vieillissement de la population, les besoins en accompagnement, en lien intergénérationnel et en adaptation des territoires, redéfinit les équilibres budgétaires publics et pèse sur les arbitrages politiques au détriment des autres âges de la vie. **Néanmoins le défi de laisser à la jeunesse toute sa place reste entier**.

- ***LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE,*** portée aujourd'hui par l'intelligence artificielle, bouleverse les manières de travailler, d'apprendre, de créer, de s'informer et de se relier aux autres. Elle recompose les métiers, interroge l'autonomie de jugement et fait peser un risque réel de fracture entre celles et ceux qui s'en saisissent et celles et ceux qui la subissent.

- ***LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE*** n'est plus une option : elle s'impose comme une nécessité vitale et implique l'adaptation de tous les pans de la société — habitat, mobilité, alimentation, emploi, loisirs, culture. Pour cela, elle appelle une transformation des imaginaires autant que des pratiques.

- ***L'ÉVOLUTION DES RAPPORTS DE DOMINATION*** — de genre, d'origine, de classe, de génération — se manifeste par une exigence sociale accrue d'égalité et de reconnaissance, mais aussi par des tensions, des réactions et des violences patriarcales, racistes, sexistes, anti-LGBTQI+ persistantes qui traversent l'espace public comme l'espace privé.

- ***LA CRISE DÉMOCRATIQUE,*** enfin, comme la plupart des autres, prospère sur la perte de confiance, voire une défiance dans les corps intermédiaires, les partis, les syndicats, parfois les associations elles-mêmes, et par une abstention croissante qui questionne les fondements même de la démocratie représentative et participative.

Ces cinq dynamiques ne s'additionnent pas : elles se combinent et s'aggravent mutuellement, en particulier pour les publics et minorités les plus fragiles, ou les plus isolés.

Un réseau associatif pour agir en proximité

Ainsi, il faut agir pour une politique de jeunesse, agir pour la transition écologique, agir dans les changements et mutations des rapports de domination, face à l'accélération des révolutions numériques et pour construire une réponse à la crise démocratique.

Les MJC, par leur dimension généraliste, leur implantation, leur proximité, la relation de confiance qu'elles tissent au quotidien, la fabrique du lien social, la mobilisation des habitants autour d'enjeux partagés, peuvent agir. Elles nous rappellent chaque jour, comme d'autres lieux de résistance joyeuse, que l'espoir n'est pas une attente passive. C'est une pratique, un muscle à exercer quotidiennement. Ce sont des lieux à investir, à habiter, à faire vivre pour expérimenter ensemble.

Face aux mutations décrites plus haut, elles :

- ***OFFRENT*** des espaces de rencontres intergénérationnelles et interculturelles, à contre-courant des logiques individualistes de repli et d'entre-soi ;
- ***SONT*** des lieux d'appropriation critique des outils numériques et de l'intelligence artificielle, plutôt que de simple consommation ;
- ***EXPÉRIMENTENT***, à l'échelle locale, des pratiques sobres et désirables, en cohérence avec la nécessaire transition écologique ;
- ***CONSTITUENT*** des espaces protecteurs et qui apportent des outils face aux violences et aux discriminations, où l'on apprend à interroger les rapports de domination ;
- ***CONSTRUISENT*** les chemins de l'émancipation individuelle et collective en particulier pour les plus jeunes et les plus démunis, dans un moment de défiance généralisée envers les institutions.

Mais pour cela, elles ont besoin d'un cadre protecteur, de soutien politique et de visibilité économique. Elles demandent que ces cinq défis soient inscrits à l'agenda des candidates et candidats. Voici les propositions de MJC de France pour le faire.

CHIFFRES CLÉS

1 000
associations

1 MJC sur 5
en QPV

1 MJC sur 2
en milieu rural

850
collectivités partenaires

400 000
personnes adhérentes

45 000
bénévoles

22 700
personnes salariées

3,5 millions
de personnes, dont 1 sur 2 a moins de 25 ans, bénéficient de l'action des MJC

Une organisation nationale fédérée

LE RÔLE DES MJC

Installées au cœur de la cité, dans les villes, les Maisons des Jeunes et de la Culture et associations locales tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions, le lien social indispensable au bien vivre ensemble, y compris là où il est fragilisé ou parfois brisé.

Bâties sur des valeurs républicaines, d'éducation populaire, sur les principes de la laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, les MJC intègrent les attentes d'une société en évolution constante.

Au cœur de leur projet, elles privilégient l'émancipation individuelle et collective de la personne par l'éducation et le travail culturel, afin que chacune et chacun dispose des moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.

Les MJC et structures associées au réseau sont des associations locales autonomes, gérées par des bénévoles, soutenues quand c'est possible, par des professionnels et des volontaires. Simultanément elles se reconnaissent appartenir à un réseau commun, et elles s'inscrivent dans les principes de l'éducation populaire. Elles défendent un développement humain respectueux de l'environnement et attentif aux besoins des générations futures.

Extrait de la Déclaration de MJC de France

LE RÔLE DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Parce qu'elles partagent les mêmes valeurs et qu'elles respectent une déontologie identique définie ensemble, les Fédérations Régionales des MJC marquent leur appartenance à MJC de France en signant la « Déclaration des Principes ». Elles animent leur réseau de MJC et d'associations locales ou départementales, veillent au développement d'actions communes et proposent des services adaptés aux besoins et attentes de leurs adhérent·es.

Elles s'engagent, et à travers elles leurs MJC et associations locales adhérentes, à pratiquer une réelle démocratie, susciter le débat d'idées, favoriser la créativité et l'expérimentation.

LE RÔLE DE MJC DE FRANCE

Elle poursuit l'ambition de contribuer à la co-construction des politiques publiques nationales dans les champs de la jeunesse, de la culture, de la citoyenneté, de la vie associative et de la transition écologique notamment, elle porte aussi les besoins et les attentes des MJC et leurs réseaux régionaux s'agissant des moyens publics indispensables à la mise en œuvre de leurs projets, elle occupe une place cruciale dans le soutien et l'accompagnement du réseau des MJC, par la mise en commun par les structures régionales de moyens d'ingénierie et d'animation directement au service des actions conduites par les MJC et structures associées elle contribue à faire circuler et valoriser les expérimentations et recherches nécessaires pour permettre au réseau de s'adapter en permanence aux transformations de l'environnement et des territoires.

AXE 1

UN ÉTAT GARANT **des libertés associatives et de leur vitalité démocratique**

La France a une histoire forte marquée par la vie associative. 21 % des Françaises et des Français de plus de 15 ans donnent du temps à une association : c'est une véritable exception associative française, mal reconnue à l'échelle européenne. Les associations sont présentes au plus proche des citoyens et citoyennes et contribuent directement à l'expression d'une démocratie vivante.

Chaque MJC est une association loi 1901 (ou loi 1908 en Alsace / Moselle). Les 1 000 maisons des jeunes et de la culture, présentes sur tout type de territoire, inventent jour après jour des manières de faire vivre le lien social, fabriquent la démocratie en rassemblant 45 000 bénévoles, dont 12 000 membres investis au sein des conseils d'administration.

Cette vie associative est pourtant fragilisée. Un an après la mobilisation « Ça ne tient plus », rien n'a changé. L'Observatoire des libertés associatives alertait encore en janvier 2026 sur le risque de voir « neutraliser le monde associatif » alors que les associations sont des lieux d'apprentissage de l'exercice d'une citoyenneté active qui passe par l'expression des contradictions et leur mise en délibération.

Il convient d'initier un changement de trajectoire qui se tourne vers l'avenir et les générations futures : l'État doit agir comme acteur garant et structurant les libertés associatives. C'est un rôle qu'il doit jouer et doit assurer pour permettre à la vitalité démocratique de se renforcer au plus près du local avec le soutien des réseaux associatifs.

FORMER AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Proposition n°1

Renforcer la formation des agents et décideurs publics aux principes de la vie associative et à l'éducation populaire.

GARANTIR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Proposition n°2

Déployer la charte des engagements réciproques signée entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif à tous les échelons territoriaux.

Proposition n°3

Abroger le contrat d'engagement républicain.

Proposition n°4

Renforcer le rôle du Haut Conseil à la vie associative (HCVA) en établissant chaque année un état des lieux des libertés associatives en France sur consultation des acteurs du monde associatif et des pouvoirs publics.

Proposition n°5

S'appuyer sur des réseaux fédéraux structurés, en tant que corps intermédiaires, afin de maintenir, renforcer et développer l'ancrage local associatif, garantir les libertés associatives et le bon usage des moyens publics.

AXE 2

RECONNAÎTRE **une économie d'intérêt général**

En France, le secteur associatif emploie 1,94 million de personnes, l'éducation populaire représente 1 % du PIB pour un poids dans l'économie de 26 milliards d'euros. Les MJC représentent un budget annuel cumulé de 443 millions d'euros.

Chaque MJC participe au cofinancement de politiques publiques territoriales : selon l'observatoire des MJC, 50 % de leur budget relève de l'autofinancement (activités, billetteries, dons, autres produits…), 50 % relève des pouvoirs publics.

Les MJC agissent pour l'intérêt général, avec une économie au service du projet qui est présente dans la proximité et dans tous les lieux de la République.

Les emplois créés ne sont pas délocalisables et l'économie est pensée avec et pour les habitants et habitantes et les personnes salariées. Les excédents éventuels ne peuvent être réutilisés qu'au service du projet associatif.

Cependant, ce modèle économique vertueux fait face à de nombreuses incertitudes : des stop and go dans les politiques publiques, le changement de nature des subventions publiques, passant d'un soutien au fonctionnement dans la durée, à une logique d'appels à projets, souvent ponctuels, un champ qui devient, de fait, de plus en plus concurrentiel et des délais de mise en paiement des subventions de plus en plus conséquents.

RENFORCER UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Proposition n°6

Reconnaître automatiquement l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) aux structures agréées Jeunesse et Éducation populaire (JEP).

Proposition n°7

Reconnaître automatiquement les structures agréées jeunesse et éducation populaire comme relevant de l'intérêt général.

Proposition n°8

Faire reconnaître une exception associative française à l'échelle européenne, s'inspirant de l'exception culturelle pour que les associations soient sorties de facto du champ concurrentiel.

ASSURER PÉRENNITÉ ET VISIBILITÉ POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PROJETS ASSOCIATIFS SUR LE TEMPS LONG

Proposition n°9

Systématiser le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour financer les actions associatives et les fonctions nécessaires à leur mise en œuvre.

Proposition n°10

Simplifier les exigences administratives pour prendre en compte les associations disposant d'ingénierie humaine et financière restreintes.

Proposition n°11

Co-construire des processus d'évaluation au fil de l'eau révélateurs de l'action associative et de son utilité sociale.

AXE 3

ÉDUCATION POPULAIRE et temps libre

Donner son temps libre pour construire un projet associatif d'éducation populaire, jouir de son temps libre dans l'action commune sans attendre de bénéfice en retour : c'est ce qui anime les 45 000 bénévoles agissant dans le réseau des MJC et les 12 millions de personnes qui œuvrent jour après jour pour l'intérêt général.

Pourtant, certains et certaines bénévoles peuvent être amenés à perdre le sens même de leur engagement quand ils sont confrontés à des choix trop complexes : est-ce le sens de mon bénévolat de devoir accompagner le licenciement économique d'une personne salariée ? Est-ce le sens de mon engagement d'avoir le sentiment d'être mis en concurrence face à une autre association, agissant elle-même pour l'intérêt général ?

Les hommes et les femmes qui chaque jour s'engagent doivent être soutenus. Ce soutien passera par une meilleure prise en compte des équilibres de vie pour celles et ceux qui s'engagent, par leur formation et la mise en place d'une politique publique accompagnant le temps libre collectif.

SOUTENIR LES FEMMES ET LES HOMMES QUI AGISSENT BÉNÉVOLEMENT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Proposition n°12

Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle, familiale et bénévole en renforçant le déploiement du congé d'engagement associatif.

Proposition n°13

Attribuer des trimestres supplémentaires de retraite pour les personnes exerçant durablement des responsabilités dans le bureau d'une association à but non lucratif.

Proposition n°14

Renforcer le budget pour la formation des bénévoles, notamment celle des dirigeants associatifs, aux enjeux prioritaires pour le monde associatif et les pouvoirs publics.

FAVORISER UNE POLITIQUE PUBLIQUE POUR LE TEMPS LIBRE

Proposition n°15

Mettre en place un service public de la complémentarité éducative, pour construire avec l'éducation populaire une cohérence et une continuité éducative.

Proposition n°16

Confier à un ministère dédié la mission d'accompagner et de structurer des politiques publiques transversales autour du temps libre.

Proposition n°17

Associer les fédérations d'éducation populaire à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, du local au national.

AXE 4

PRENDRE EN COMPTE la place et la parole des jeunes dans l'espace public

Les jeunes ont des droits : le droit d'avoir une identité, le droit à la santé, à l'éducation, à la protection, à avoir un refuge, d'être protégé contre toute forme de discrimination, de ne pas faire ou subir la guerre, de jouer et d'avoir des loisirs, d'avoir la liberté d'information, d'expression et de participation, le droit de prendre son temps, le droit à l'autonomie. Pourtant, être jeune en 2026, c'est faire face à de nombreuses difficultés et incertitudes dans ses engagements, qu'ils soient personnels, professionnels, familiaux ou citoyens, pour son avenir professionnel, avec la pression des résultats scolaires, une précarité au plus haut, les conséquences de la révolution numérique ou de la crise climatique qui ont des effets sur la santé mentale.

Il peut être aujourd'hui difficile de prendre des initiatives quand on est jeune et de se projeter dans des perspectives positives pour soi-même et pour la société.
Mais cela ne se traduit pas par une diminution de l'engagement : près d'un tiers des jeunes agissent au moins une fois par mois pour l'intérêt général.

Les MJC, inscrivant au cœur de leur projet associatif le principe d'accueil inconditionnel, accueillent chaque année 2 millions de jeunes de moins de 25 ans, sans distinction, ni jugement, considérant que tous et toutes ont des savoir-faire, des désirs qui ne demandent qu'à s'épanouir, à être écoutés, à s'investir.

FACILITER LE PARCOURS DES JEUNES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Proposition n°18

Simplifier les accès aux formations post-Bac.

Proposition n°19

Promouvoir l'apprentissage comme un gage de réussite.

Proposition n°20

Rendre plus accessible le logement pour les jeunes.

FAVORISER UN CADRE PROPICE À L'ENGAGEMENT

Proposition n°21

Soutenir le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans l'accompagnement et l'engagement des jeunes sur le temps long (bénévolat, volontariat, BAFA…).

Proposition n°22

Pérenniser le rôle du Service Civique comme cadre d'initiative jeune ne remplaçant pas un emploi salarié.

Proposition n°23

Accroître la durée des missions de Service Civique à 10 mois, revaloriser l'indemnité et le nombre de jeunes.

Proposition n°24

Faire des CTG et PEDT de véritables outils de coconstruction avec les jeunes, les familles et les associations, et non de simples contractualisations (articuler PEDT nouvelle génération et CTG en vue d'une complémentarité éducative de 0 à 25 ans).

OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS POUR LES JEUNES

Proposition n°25

Reconnaître pleinement le droit aux loisirs éducatifs comme un droit fondamental, complémentaire du droit à l'éducation.

Proposition n°26

Créer un statut du jeune engagé.

Proposition n°27

Permettre aux jeunes de faire entendre leur voix en instaurant le droit de vote à l'âge de 16 ans.

S'APPUYER SUR LES JEUNESSES POUR TROUVER DES SOLUTIONS À LEURS PARCOURS

Proposition n°28

Organiser des assises de la jeunesse en s'appuyant sur l'éducation populaire pour des dialogues structurés.

Proposition n°29

Renforcer l'initiative structurée de jeunes via l'associatif inscrit dans un réseau d'éducation populaire.

Proposition n°30

Associer l'éducation populaire à toutes les étapes de construction de politiques publiques de jeunesses.

AXE 5

CONSIDÉRER les métiers de la branche de l'animation comme essentiels pour l'éducation et la démocratie

Face à une demande sociale toujours plus forte, que ce soit pour la prise en charge des problématiques de santé mentale, de repli sur soi, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'augmentation des violences sociales, d'un vivre-ensemble dégradé il faut, plus que jamais, renforcer l'attractivité des métiers de l'animation et la capacité des acteurs du secteur, bénévoles et salariés, à y répondre.

87 % des MJC sont employeuses : ce sont près de 12 000 personnes en CDI, 2 500 personnes en CDD, 8 200 personnes en contrat d'engagement éducatif et 5 000 stagiaires (3e, 2nd, BAFA, BPJEPS…) qui travaillent dans les MJC, trouvant un sens et des valeurs partagées dans le cadre de leur emploi. Si nombre de personnes salariées, notamment des jeunes, nous rejoignent parce qu'elles trouvent du sens dans cet engagement professionnel, elles se heurtent rapidement au mur de la précarité, des difficultés économiques des associations qui freinent les évolutions professionnelles et celles des rémunérations.
Les MJC peuvent contribuer à relever les défis de la société en se dotant de compétences salariales solides, actualisées régulièrement et soutenues par une mise en réseau permettant le soutien, l'échange de pratiques, la réflexivité, la prospective et l'essaimage.

L'action pour faire de l'animation un métier pour l'avenir passe par un renforcement des qualifications des professionnels de l'éducation populaire et le soutien à une filière pour la rendre attractive.

RENFORCER LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Proposition n°31

Soutenir la formation professionnelle en vue du renforcement des compétences et des pratiques avec des parcours accessibles et adaptés aux territoires.

Proposition n°32

Adapter progressivement les niveaux de diplôme requis pour répondre à la complexification des enjeux éducatifs.

Proposition n°33

Veiller à l'équilibre entre l'accompagnement de parcours et des ambitions éducatives fortes.

Proposition n°34

Faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie en finançant les remplacements sur les formations longues.

Proposition n°35

Promouvoir et soutenir financièrement les différents niveaux de professionnalisation de la branche en dédiant des budgets à la hauteur des enjeux.

Proposition n°36

Penser et dispenser les formations qualifiantes avec l'éducation populaire.

SOUTENIR LA FILIÈRE ANIMATION POUR LA RENDRE ATTRACTIVE

Proposition n°37

Développer les filières d'apprentissage au sein de l'éducation populaire.

Proposition n°38

Faciliter la revalorisation des rémunérations en doublant le nombre de postes Fonjep et le montant de l'unité et en supprimant la taxe sur les salaires et la taxe d'apprentissage pour les associations employeuses.

Proposition n°39

Renforcer les passerelles entre les métiers du lien (animation, éducation populaire, social).

Proposition n°40

Reprendre le déploiement de la prestation de service jeunes.

Proposition n°41

Expérimenter une prestation de service de direction d'accueil collectifs de mineurs (ACM).

AXE 6

RECONNAÎTRE la culture comme un levier d'émancipation des individus et de cohésion sociale

L'offre culturelle n'a jamais été aussi abondante — et jamais aussi concentrée entre les mains d'opérateurs privés lucratifs. Festivals clé en main, plateformes de billetterie, logiques d'événementialisation : la culture se consomme, elle se scrolle, elle se markete, renforçant la mise en concurrence d'acteurs culturels inquiets pour leur devenir. Ce qu'elle perd, dans ce mouvement, c'est la prise que les habitantes et habitants pouvaient avoir sur elle. Les MJC sont depuis toujours des lieux où la culture se construit avec les habitants et habitantes : les expériences vécues disent ce que sont concrètement les droits culturels - la possibilité donnée à chacun et chacune de participer à la vie culturelle de son territoire en proposant et en portant des projets, en exprimant son identité culturelle, en découvrant de nouvelles esthétiques et pratiques culturelles.

Chaque enfant, chaque adulte qui s'engage dans un projet associatif apporte son histoire. Cela développe l'esprit critique, crée du lien social et permet une action culturelle de proximité à la portée de chacune et chacun. En 2027, cette ambition doit trouver un souffle nouveau.

L'Observatoire des MJC le documente : si moins de MJC sont en déficit, c'est en raison d'une hausse des tarifs de billetterie, de l'augmentation des cotisations aux activités, au risque de restreindre l'accessibilité de leurs activités à toutes et tous. La diversité des pratiques culturelles, portées en partie par l'éducation populaire, est une condition de la construction du jugement politique des citoyennes et citoyens, et donc de la démocratie elle-même. Or, ces dernières fonctionnent encore trop en vase clos, contribuant à segmenter et hiérarchiser les pratiques, sans garantir l'effectivité réelle des droits culturels. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les liens entre l'éducation populaire et le secteur de la culture institutionnelle en reconnaissant l'éducation populaire comme acteur essentiel de la vie culturelle en France.

RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE SECTEUR DE LA CULTURE

Proposition n°42

Adopter une loi d'orientation pour la culture, permettant de penser le secteur culturel de manière globale et non fragmentée.

Proposition n°43

Faire vivre la charte des engagements Culture-Éducation populaire nationale et ses déclinaisons régionales.

Proposition n°44

Créer un label de « Scène culturelle de proximité ».

RENFORCER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) AFIN DE PERMETTRE UNE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURELLES

Proposition n°45

Renforcer la part collective du Pass Culture et l'étendre aux projets d'EAC hors temps scolaire.

Proposition n°46

Rendre obligatoire l'EAC en filière générale, technologique et professionnelle.

Proposition n°47

Reconnaître les compétences artistiques et culturelles des professionnels de l'éducation populaire.

Proposition n°48

Former les artistes aux méthodes de l'éducation populaire, les outiller sur le plan pédagogique et éducatif.

Proposition n°49

Reconnaître la visée éducative et culturelle du temps périscolaire.

AXE 7

ACCÉLÉRER la transition face au changement climatique

Les transitions exigent une transformation en profondeur des modes de vie, des représentations et des solidarités, pour aller vers une société sobre assurant le bien-être de toutes et tous et respectant les limites planétaires.

L'ADEME, dans ses scénarios 1 et 2 permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, met en avant le besoin d'économiser les ressources et de coopération territoriale afin de maintenir la cohésion sociale avec le besoin de rendre désirable la frugalité pour qu'elle ne soit pas que contrainte. Cela suppose de faire vivre des espaces d'expérimentation collective, d'apprentissage par la pratique et de délibération — ce que les MJC peuvent offrir à l'échelle locale.

Les drames vécus, le sentiment d'urgence, qui ont émergé lors de l'été caniculaire de 2026, traduisent l'absolue nécessité de l'adaptation des pratiques, des rythmes et des lieux aux conséquences du changement climatique.

Tout ceci nécessite une adaptation du cadre d'action des associations d'éducation populaire et des MJC et le soutien à des coopérations entre celles et ceux qui agissent pour la transition et la sobriété heureuse.

ADAPTER LE CADRE D'ACTION DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES MJC À LA TRANSITION

Proposition n°50

Favoriser l'inscription des locaux associatifs dans l'adaptation du bâti aux enjeux climatiques.

Proposition n°51

Initier une réflexion nationale sur l'organisation des temps de loisirs, d'accueils des enfants et des jeunes pour s'adapter aux contraintes climatiques.

SOUTENIR LES COOPÉRATIONS ENTRE CELLES ET CEUX QUI AGISSENT POUR LA TRANSITION ET UNE SOBRIÉTÉ HEUREUSE

Proposition n°52

Reconnaître et soutenir la place des associations de jeunesse et d'éducation populaire, comme les MJC, comme lieux d'innovations sociales et écologiques et d'accompagnement d'expérimentations.

Proposition n°53

Garantir l'existence et le maintien d'agences et de la recherche publique dédiées aux enjeux de transitions.

Proposition n°54

Lutter contre la désinformation climatique.

AXE 8

SOLIDARITÉS, PROTECTION ET LUTTE **contre les violences sexistes et sexuelles**

Plusieurs dynamiques sociales appellent une vigilance et un engagement spécifiques. La progression des familles monoparentales — très majoritairement portées par des femmes — accroît la précarité économique et le besoin de solidarités de proximité, de solutions de garde souples et de lieux d'accueil non stigmatisants.

La protection de l'enfance reste un enjeu majeur de société, alors que le secteur est en tension et que les dispositifs institutionnels peinent à répondre à l'ensemble des besoins. Les MJC, en tant que structures accueillant des enfants et des familles, ont une responsabilité de vigilance et prévention, de repérage et d'orientation vers les acteurs compétents.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit être pleinement intégrée au projet des MJC, et prise en compte par leurs partenaires, tant dans la prévention et la sensibilisation des publics que dans la sécurisation des espaces et des pratiques internes.

Les MJC portent une réelle ambition dans la lutte contre les mécanismes de domination.

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉCOUTE ET LA PROTECTION

Proposition n°55

Favoriser la prise en compte et l'écoute des enfants dans les situations de violences et de harcèlement sexistes et sexuels, afin de les protéger face à tous les types de violences et de participer à la lutte contre les discriminations dont ils sont victimes, y compris l'adultisme.

Proposition n°56

Renforcer la coordination entre les acteurs scolaires, extra-scolaires, sanitaires et sociaux pour faciliter l'accompagnement et la prise en charge des victimes.

PRÉPARER LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Proposition n°57

Soutenir l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, en accompagnant la formation des animateurs et animatrices.

Proposition n°58

Renforcer la loi intégrale sur les violences sexistes et sexuelles, envers les enfants comme envers les adultes, en intégrant et en finançant un volet socio-éducatif fort et la présence des associations de terrain.

Agir avec les MJC pour une démocratie vivante

Face aux cinq défis centraux de notre société et à l'approche des élections nationales de 2027, nous refusons que le débat public se limite aux inquiétudes, aux oppositions et aux logiques de repli.

Nous portons une ambition collective fondée sur la confiance dans la jeunesse, la vitalité démocratique, les solidarités et la capacité des citoyens à transformer leur quotidien.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture ne prétendent pas répondre seules aux défis de notre société. Elles agissent chaque jour pour faire vivre, dans la proximité et à tous les âges de la vie, des espaces démocratiques de liberté, de rencontre, de création et d'émancipation.

Nous ne proposons pas seulement que les MJC puissent continuer à exister. Nous affirmons que notre société a besoin de ce qu'elles rendent possible : des associations libres de porter leurs projets adossées à des politiques publiques ambitieuses, des jeunesses qui prennent la parole et participent aux décisions, des habitantes et habitants qui s'organisent et agissent ensemble, des professionnels reconnus, des bénévoles soutenus et des pratiques culturelles accessibles et partagées.

En 2027, faisons le choix d'une société qui investit dans ses jeunesses, protège les libertés associatives et donne à l'éducation populaire les moyens d'œuvrer à une démocratie vivante.

Les préconisations

AXE 1

Un État garant des libertés associatives et de leur vitalité démocratique

FORMER AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES

1. Renforcer la formation des agents et décideurs publics aux principes de la vie associative et à l'éducation populaire.

GARANTIR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

2. Déployer la charte des engagements réciproques signée entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement Associatif à tous les échelons territoriaux.

3. Abroger le contrat d'engagement républicain.

4. Renforcer le rôle du Haut Conseil à la vie associative (HCVA) en établissant chaque année un état des lieux des libertés associatives en France sur consultation des acteurs du monde associatif et des pouvoirs publics.

5. S'appuyer sur des réseaux fédéraux structurés, en tant que corps intermédiaires, afin de maintenir, renforcer et développer l'ancrage local associatif, garantir les libertés associatives et le bon usage des moyens publics.

AXE 2

Reconnaître une économie d'intérêt général

RENFORCER UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

6. Reconnaître automatiquement l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) aux structures agréées Jeunesse et Éducation populaire (JEP).

7. Reconnaître automatiquement les structures agréées jeunesse et éducation populaire comme relevant de l'intérêt général.

8. Faire reconnaître une exception associative française à l'échelle européenne, s'inspirant de l'exception culturelle pour que les associations soient sorties de facto du champ concurrentiel.

ASSURER PÉRENNITÉ ET VISIBILITÉ POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PROJETS ASSOCIATIFS SUR LE TEMPS LONG

9. Systématiser le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour financer les actions associatives et les fonctions nécessaires à leur mise en œuvre.

10. Simplifier les exigences administratives pour prendre en compte les associations disposant d'ingénierie humaine et financière restreintes.

11. Co-construire des processus d'évaluation au fil de l'eau révélateurs de l'action associative et de son utilité sociale.

AXE 3

Éducation populaire et temps libre

SOUTENIR LES FEMMES ET LES HOMMES QUI AGISSENT BÉNÉVOLEMENT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

12. Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle, familiale et bénévole en renforçant le déploiement du congé d'engagement associatif.

13. Attribuer des trimestres supplémentaires de retraite pour les personnes exerçant durablement des responsabilités dans le bureau d'une association à but non lucratif.

14. Renforcer le budget pour la formation des bénévoles, notamment celle des dirigeants associatifs, aux enjeux prioritaires pour le monde associatif et les pouvoirs publics.

FAVORISER UNE POLITIQUE PUBLIQUE POUR LE TEMPS LIBRE

15. Mettre en place un service public de la complémentarité éducative, pour construire avec l'éducation populaire une cohérence et une continuité éducative.

16. Confier à un ministère dédié la mission d'accompagner et de structurer des politiques publiques transversales autour du temps libre.

17. Associer les fédérations d'éducation populaire à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques, du local au national.

AXE 4

Prendre en compte la place et la parole des jeunes dans l'espace public

FACILITER LE PARCOURS DES JEUNES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

18. Simplifier les accès aux formations post-Bac.

19. Promouvoir l'apprentissage comme un gage de réussite.

20. Rendre plus accessible le logement pour les jeunes.

FAVORISER UN CADRE PROPICE À L'ENGAGEMENT

21. Soutenir le rôle des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans l'accompagnement et l'engagement des jeunes sur le temps long (bénévolat, volontariat, BAFA...).

22. Pérenniser le rôle du Service Civique comme cadre d'initiative jeune ne remplaçant pas un emploi salarié.

23. Accroître la durée des missions de Service Civique à 10 mois, revaloriser l'indemnité et le nombre de jeunes.

24. Faire des CTG et PEDT de véritables outils de coconstruction avec les jeunes, les familles et les associations, et non de simples contractualisations (articuler PEDT nouvelle génération et CTG en vue d'une complémentarité éducative de 0 à 25 ans).

OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS POUR LES JEUNES

25. Reconnaître pleinement le droit aux loisirs éducatifs comme un droit fondamental, complémentaire du droit à l'éducation.

26. Créer un statut du jeune engagé.

27. Permettre aux jeunes de faire entendre leur voix en instaurant le droit de vote à l'âge de 16 ans.

S'APPUYER SUR LES JEUNESSES POUR TROUVER DES SOLUTIONS À LEURS PARCOURS

28. Organiser des assises de la jeunesse en s'appuyant sur l'éducation populaire pour des dialogues structurés.

29. Renforcer l'initiative structurée de jeunes via l'associatif inscrit dans un réseau d'éducation populaire.

30. Associer l'éducation populaire à toutes les étapes de construction de politiques publiques de jeunesses.

AXE 5

Considérer les métiers de la branche de l'animation comme essentiels pour l'éducation et la démocratie

RENFORCER LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

31. Soutenir la formation professionnelle en vue du renforcement des compétences et des pratiques avec des parcours accessibles et adaptés aux territoires.

32. Adapter progressivement les niveaux de diplôme requis pour répondre à la complexification des enjeux éducatifs.

33. Veiller à l'équilibre entre l'accompagnement de parcours et des ambitions éducatives fortes.

34. Faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie en finançant les remplacements sur les formations longues.

35. Promouvoir et soutenir financièrement les différents niveaux de professionnalisation de la branche en dédiant des budgets à la hauteur des enjeux.

36. Penser et dispenser les formations qualifiantes avec l'éducation populaire.

37. Développer les filières d'apprentissage au sein de l'éducation populaire.

SOUTENIR LA FILIÈRE ANIMATION POUR LA RENDRE ATTRACTIVE

38. Faciliter la revalorisation des rémunérations en doublant le nombre de postes Fonjep et le montant de l'unité et en supprimant la taxe sur les salaires et la taxe d'apprentissage pour les associations employeuses.

39. Renforcer les passerelles entre les métiers du lien (animation, éducation populaire, social).

40. Reprendre le déploiement de la prestation de service jeunes.

41. Expérimenter une prestation de service de direction d'accueil collectifs de mineurs (ACM).

AXE 6

Reconnaître la Culture comme un levier d'émancipation des individus et de cohésion sociale

RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE SECTEUR DE LA CULTURE

42. Adopter une loi d'orientation pour la culture, permettant de penser le secteur culturel de manière globale et non fragmentée.

43. Faire vivre la charte des engagements Culture-Éducation populaire nationale et ses déclinaisons régionales.

44. Créer un label « Scène culturelle de proximité ».

RENFORCER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) AFIN DE PERMETTRE UNE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURELLES

45. Renforcer la part collective du Pass Culture et l'étendre aux projets d'EAC hors temps scolaire.

46. Rendre obligatoire l'EAC en filière générale, technologique et professionnelle.

47. Reconnaître les compétences artistiques et culturelles des professionnels de l'éducation populaire.

48. Former les artistes aux méthodes de l'éducation populaire, les outiller sur le plan pédagogique et éducatif.

49. Reconnaître la visée éducative et culturelle du temps périscolaire.

AXE 7

Accélérer la transition face au changement climatique

ADAPTER LE CADRE D'ACTION DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES MJC À LA TRANSITION

50. Favoriser l'inscription des locaux associatifs dans l'adaptation du bâti aux enjeux climatiques.

51. Initier une réflexion nationale sur l'organisation des temps de loisirs, d'accueils des enfants et des jeunes pour s'adapter aux contraintes climatiques.

SOUTENIR LES COOPÉRATIONS ENTRE CELLES ET CEUX QUI AGISSENT POUR LA TRANSITION ET UNE SOBRIÉTÉ HEUREUSE

52. Reconnaître et soutenir la place des associations de jeunesse et d'éducation populaire, comme les MJC, comme lieux d'innovations sociales et écologiques et d'accompagnement d'expérimentations.

53. Garantir l'existence et le maintien d'agences et de la recherche publique dédiées aux enjeux de transitions.

54. Lutter contre la désinformation climatique.

AXE 8

Solidarités, protection et lutte contre les violences sexistes et sexuelles

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉCOUTE ET LA PROTECTION

55. Favoriser la prise en compte et l'écoute des enfants dans les situations de violences et de harcèlements sexistes et sexuels, afin de les protéger face à tous les types de violences et de participer à la lutte contre les discriminations dont ils sont victimes, y compris l'adultisme.

56. Renforcer la coordination entre les acteurs scolaires, extra-scolaires, sanitaires et sociaux pour faciliter l'accompagnement et la prise en charge des victimes.

PRÉPARER LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

57. Soutenir l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, en accompagnant la formation des animateurs et animatrices.

58. Renforcer la loi intégrale sur les violences sexistes et sexuelles, envers les enfants comme envers les adultes, en intégrant et en finançant un volet socio-éducatif fort et la présence des associations de terrain.

Glossaire

ACM	Accueil collectif de mineurs
ADEME	Agence de la transition écologique
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CTG	Convention territoriale globale
EAC	Éducation artistique et culturelle
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
Fonjep	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
JEP	Jeunesse et éducation populaire
PEDT	Projet éducatif territorial
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville

Contacts

RÉGION
Auvergne-Rhône-Alpes
Plateforme Régionale AURA des MJC
Représentante à MJC de France : Marianne Cariou.
Zoé Nusbaumer, coordinatrice régionale
coordination@mjc-aura.org

RÉGION **Bourgogne-Franche-Comté**
FRMJC Bourgogne-Franche-Comté
Président : Pierre Vian.
Sandrine Carbonel, directrice régionale scarbonel@frmjc.org

RÉGION **Bretagne & Pays de la Loire**
FRMJC Bretagne & Pays de la Loire
Présidente : Marcella Sorci.
Corinne Le Fustec, directrice régionale
corinne.lefustec@frmjcbzhpdll.org

RÉGION **Centre-Val de Loire**
FRMJC Centre-Val de Loire
Président : Thierry Landrieu.
Yoann Alba, directeur régional
direction@frmjccentre.org

RÉGION **Grand-Est**
FDMJC Alsace / Grand-Est
Président : Thierry Bos.
Piero Calvisi, directeur régional
piero.calvisi@fdmjc-alsace.fr

FRMJC Champagne-Ardenne / Grand-Est
Président : Jean-Paul Hubert.
Nursel Yanasma, directrice régionale
direction@frmjc-ca.fr

FLMJC Lorraine / Grand-Est
Président : Jean-Yves Macé.
Emmanuel Pacot, directeur régional
direction@frmjclorraine.org

RÉGION **Hauts-de-France**
Coordination des MJC en Hauts-de-France
Président : Michel Delcour.
Laurent Toulmonde, directeur régional
laurenttoulmonde@cmjc-hdf.fr

RÉGION **Île-de-France**
Réseau des MJC et des Associations d'Éducation Populaire d'Île-de-France (RMJC-AEP-IDF)
Représentants à MJC de France : Sylvette Forsans et Charles Henry.
Alexandre Mathi, délégué à l'animation du réseau
amathi@rmjc-aep-idf.org

RÉGION **Normandie**
MJC de Normandie
Président : Michaël Blondel.
Vincent Binet, directeur régional
direction@rmjcn.fr

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine
FRMJC Nouvelle-Aquitaine
Présidence : Txomin Olazabal.
Anita Madavane, directrice régionale
direction@frmjcna.fr

RÉGION **Occitanie**
FRMJC Occitanie
Présidente : Sylvie Barberan.
Daniel Jean-Pierre, directeur régional
jeanpierre@frmjc-occitanie.net

RÉGION **Sud et Corse**
MJC Région Sud
Président : Jean-Luc Baron.
Benjamin Lelard, directeur régional
direction@mjcregionsud.org

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte
contact@mjc-de-france.fr

MJC de France
168, bis rue Cardinet
75017 Paris

Président : Jean-Yves Macé
Directeur général : Patrick Chenu
Responsable de plaidoyer et communication : Antoine Petitmangin
Maquette : Florence Ostel-krealik.fr
Contact : communication @mjc-de-france.fr

Le projet MJC* : Créer les conditions de l'engagement des acteurs d'un territoire



Un espace de découverte



Un espace d'expression

UN ESPACE D'ACCUEIL INCONDITIONNEL…



Un espace de pratiques



Un espace de co-création

*L'appellation MJC recouvre différentes dénominations associatives partageant les mêmes valeurs.

MJC DE FRANCE
L'éduc pop en mouvement

168, bis rue Cardinet
75017 Paris

01 44 85 29 50
contact@mjc-de-france.fr
mjc-de-france.fr

www mjc-de-france.fr